



Paris, le 14 mars 2024

Projet d'implantation d'une prison à Noisieu :

CONSOMMATION DES TERRES AGRICOLES : L'ÉTAT SE SERT !

La Chambre d'agriculture de région Ile-de-France appelle le gouvernement au respect des terres agricoles et émet un avis défavorable au projet de création d'une prison à Noisieu (94).

La Chambre d'agriculture de région Ile-de-France (CARIDF) émet un avis défavorable au projet de construction d'un centre pénitentiaire à Noisieu (Val-de-Marne). Et ce, pour plusieurs raisons :

- ce projet est en complète contradiction avec l'esprit de la Loi Zéro Artificialisation Nette (Loi ZAN n°2023-630) du 20 juillet 2023 qui vise à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols et de sobriété foncière prêchée par les services de l'Etat ;

- son implantation est projetée en dépit du bon sens : alors que l'Ile-de-France recense 4 200 hectares de friches*, l'Etat a-t-il vraiment besoin de ponctionner des terres en nature de culture de haute valeur agronomique ?

- il bafoue l'organisation hydrologique en place sur ce territoire : nous alertons sur la présence de tout un système de drains en terre cuite datant du XVIIème siècle dont la destruction serait préjudiciable bien au-delà du secteur potentiel d'installation de la prison : en l'état actuel, ce système historique permet toujours de drainer l'eau de la forêt vers le ruisseau des Nageoires référencé au réseau de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Au-delà de l'intérêt patrimonial,

Contacts Presse

François CASSIGNOL, Tél. : 06 07 18 20 24
francois.cassignol@idf.chambagri.fr



nous nous interrogeons sur les conséquences d'un tel saccage de drains en termes d'hydrologie ;

- il est inadapté à l'organisation même de la communauté urbaine de Noisieu : son réseau routier est saturé et ne peut absorber un flux de circulation supplémentaire que provoquerait un tel projet ;

- il constitue une nouvelle atteinte à l'intégrité de l'espace agricole nécessaire à la souveraineté alimentaire alors que la raréfaction des terres à vocation agricole s'accroît d'année en année : - il met à mal le projet d'installation d'un jeune exploitant agricole sur la zone ; - et il obère la fonctionnalité et la pérennité de deux exploitations agricoles, les dernières de Noisieu commune de la petite couronne, partie intégrante de la ceinture verte !

« Nous dénonçons une volte-face totale à la sobriété foncière prêchée par les services de l'Etat. Ce projet ne cesse de faire l'unanimité contre lui, soulevant une opposition de la part des élus de tous bords, de la commune, des communes limitrophes, du département, de la région et des habitants du territoire. Concevoir une procédure dite « Projet d'intérêt Général » quand TOUS y sont opposés questionne gravement sur la légitimité d'appliquer un tel outil juridique et ce à la demande du Ministère de la Justice » a déclaré Christophe HILLAIRET, Président de la CARIDF

(*) Source : Observatoire de l'Institut Paris Région

Contacts Presse

François CASSIGNOL, Tél. : 06 07 18 20 24
francois.cassignol@idf.chambagri.fr